

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2013

Date de convocation : Le 04 Avril 2013
Date d'affichage : Le 18 Avril 2013
Nombre de conseillers : En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux Mil treize, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur Hervé LOEUILLET, Monsieur Claude HEMON, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur Guy LARGY, Madame Régine DUFOUR, Monsieur ROUTIER Bertrand, Monsieur Pascal GARGATTE formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Mademoiselle Mylène BARBIER donne pouvoir à Madame Christelle LECLERCQ
Monsieur POIGNANT Frédéric donne pouvoir à Madame Elisabeth ETEVE

Monsieur Bertrand ROUTIER a été élu secrétaire de séance.

* * *

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 08 février 2013 est adopté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote du compte administratif 2012

Mme ETEVE donne lecture du compte administratif du service assainissement pour l'année 2012 qui se présente comme suit :

| | | |
|--------------------------------------|----------|-------------|
| Section d'exploitation | Recettes | 46 601.16€ |
| | Dépenses | 38 884.93€ |
| Soit un excédent d'exploitation de | | 7 716.23€ |
| Section d'investissement | Recettes | 27 261.84€ |
| | Dépenses | 133 966.38€ |
| Soit un excédent d'investissement de | | 106 705.54€ |

Le Maire s'étant retiré, Monsieur DE SAINT RIQUIER fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 12 voix.

Vote du compte de gestion 2012

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2012 du service assainissement de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | TOTAL des sections |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires | 131 967,00€ | 43 383,00€ | 175 350,00€ |
| Recettes nettes | 133 966.38€ | 46 601,16€ | 180 567,54€ |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires | 131 967,00€ | 43 383,00€ | 175 350,00€ |
| Dépenses nettes | 27 261,84€ | 38 884,93€ | 66 146,77€ |
| Résultats de l'exercice | | | |
| Excédent | 106 704,54€ | 7 716.23€ | 114 420.77€ |
| Déficit | | | |

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,
Après en avoir délibéré
Le Conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Affectation du résultat 2012

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2012,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | Résultat CA N-1 | Affectation Résultat N - 1 (1068) | Résultat Exercice N | Restes à réaliser | | Chiffre à prendre en compte |
|----------------|-----------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------|----------|-----------------------------|
| | | | | Dépenses | Recettes | |
| Investissement | - 16 710,88€ | | 106 704,54€ | 0.00€ | 0.00€ | 89 993,66€ |
| Fonctionnement | -3 718,41€ | 0,00€ | 7 716.23€ | | | 3 997,82€ |

Le résultat est affecté de la façon suivante :

| | |
|---|------------|
| Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2012 | 3 997,82€ |
| Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) | 3 997,82€ |
| Solde affecté à l'excédent d'investissement reporté (ligne 002) | 89 993,66€ |

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2013

Madame ETEVE, adjointe aux finances, donne lecture du projet de budget primitif du service assainissement pour l'année 2013 qui se présente comme suit :

| | | |
|---------------------------------|------------------------------|---------------------|
| Section d'exploitation | Recettes | 48 821.00 € |
| | Dépenses | 48 821.00 € |
| | Dont excédent reporté | 3 997.00€ |
| Section d'investissement | Recettes | 103 960.00 € |
| | Dépenses | 103 960.00 € |
| dont | Excédent reporté | 89 993.00 € |

Le budget primitif présenté est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

Vote du compte administratif 2012

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture des résultats du compte administratif 2012 du budget général

| | | |
|--|----------|-------------|
| Section de fonctionnement | Recettes | 790 743.50€ |
| | Dépenses | 438 812.59€ |
| Section d'investissement | Recettes | 718 399.50€ |
| | Dépenses | 720 694.44€ |
| Et Restes à réaliser en section d'investissement | Dépenses | 531 451.00€ |
| | Recettes | 495 588.00€ |

Le Maire s'étant retiré, Monsieur DE SAINT RIQUIER fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité soit 12 voix.

Vote du compte de gestion 2012

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2012 de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | TOTAL des sections |
|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires | 1 817 612.00€ | 1 462 424.00€ | 3 232 770.00€ |
| Recettes nettes | 718 399.50€ | 790 743.50€ | 1 509 143.00€ |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires | 1 817 612.00€ | 1 462 424,00€ | 3 251 803,00€ |
| Dépenses nettes | 720 694.44€ | 438 812.59€ | 1 159 507.03€ |
| Résultats de l'exercice | | | 349 635,97€ |
| Excédent | | 351 930,91€ | |
| Déficit | 2 294,94€ | | |

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2012 à l'unanimité.

Affectation du résultat 2012

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | Résultat CA N-1 | Affectation Résultat N - 1 (1068) | Résultat Exercice N | Restes à Réaliser | | Chiffre à prendre en compte |
|----------------|--------------------|---|------------------------|-------------------|-------------|-----------------------------------|
| | | | | Dépenses | Recettes | |
| Investissement | -318 879.73€ | | -2 294.94 € | 531 451.00 € | 495 588.00€ | -357 037.67€ |
| Fonctionnement | 1 069 962.26€ | 264 216,00€ | 351 930.91 € | | | 1 006 642,44 € |

L'affectation sera la suivante :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2012 | 1 006 642,44 € |
| Affectation obligatoire au compte 1068 | 357 038,00 € |
| Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté | 649 604,44 € |
| Déficit d'investissement reporté | 321 174,67€ |

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

Vote des taxes locales 2013

Le Maire propose, après avis de la commission des finances, à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le produit en résultant s'élèvera donc à 319 231,00€. Les taux se décomposent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,07%

Taxe foncière (bâti) : 18,51%

Taxe foncière (non-bâti) : 30,36%

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 15%

Tarifs des régies 2013

Mme ETEVE propose à l'assemblée les tarifs de location de l'année 2013

Location de la salle des Loisirs A compter du 1^{er} mai 2013

| | Grande salle | | Petite salle | | Les deux salles | |
|---------------|-----------------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| | Sans cuisine | Avec cuisine | Sans cuisine | Avec cuisine | Sans cuisine | Avec cuisine |
| Habitants | 173,00 | 203,00 | 93,00 | 133,00 | 213,00 | 248,00 |
| Associations* | Gratuit la 1 ^{ère} fois, | | forfait de 81.69€ la 2 ^{ème} | | fois, puis tarif normal | |
| Extérieurs | 357,00 | 440,00 | 205,00 | 245,00 | 430,00 | 480,00 |

*Associations de BERNAVILLE uniquement

Location des couverts : 0,80€

Location des coupes : 0,40€

Location des tables rondes : 9,00€ pour les habitants de BERNAVILLE ; 11,00 pour les extérieurs.

Les tarifs des cautions restent inchangés.

Photocopies : 0,20€

Autres locations

| | |
|---------------------------|--------|
| Petit camion | 20,00€ |
| Semi-remorque (outillage) | 65,00€ |
| Pizza-Yolo (au mois) | 22,00€ |
| Remorque | 15,00€ |
| Friterie (au mois) | 25,00€ |
| Camion de vêtements (deux | 25,00€ |

| | |
|----------------|--|
| fois par mois) | |
|----------------|--|

Vote pour à l'unanimité.

Subventions aux associations 2013

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions allouées aux associations pour l'année 2013 :

| | |
|------------------------------|--|
| ACPG-CATM | 500 € |
| Amicale des Anciens Elèves | 1 110€ |
| Amicale des sapeurs-pompiers | 1000 € |
| Club de l'amitié | 335 € |
| Collège du Bois l'Eau | 730€ |
| Comité des fêtes | 3 100€ |
| Alcool Ecoute Joie et Santé | 150 € |
| Don du Sang | 200 € |
| Judo Club | 1 300€ |
| Ping Pong Club | 4 000 € (subvention annuelle 2500.00€ +subvention exceptionnelle 1500.00€ |
| Sporting Club | 2 500 € |
| Activités Manuelles | 400 € |
| Croix Rouge | 1450€(subvention annuelle 650.00€ + subvention exceptionnelle 800.00€) |
| Banque Alimentaire | 680 € |
| Coopérative scolaire | 2 530 € |
| Foyer « Joyeux » | 70€ |
| Non affecté | 4 625 € |
| Total | 24 000 € |

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions accordées.

Bail de la maison de santé

Après avoir donné lecture de la proposition de bail qui est faite aux professionnels de la maison de santé, le Maire donne la parole à Monsieur GARGATTE Pascal, représentant la SCM de la maison de santé. Celui-ci apporte quelques modifications de forme.

Le Maire propose une suspension de séance à l'assemblée à 22h20 afin que les autres professionnels présents dans la salle puissent s'exprimer. La demande de suspension est acceptée et la séance reprend à 22h40. Le Maire demande à Monsieur Pascal GARGATTE, qui ne peut pas prendre part au vote, de quitter la séance afin de procéder à celui-ci.

Après en avoir délibéré, le montant du loyer dû par la SCM de la maison de santé est déterminé comme suit : 20 400,00€ la première année et 22 000,00€ pour les suivantes, le bail étant prévu pour 9 ans.

Votes pour : 9 Abstention : 1 Votes contre : 3

Vote du budget primitif 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETEVE, adjointe aux finances, qui présente le projet de budget primitif 2013 concernant la commune :

| | | |
|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | Recettes | 1 335 722.00 € |
| | Dont Excédent antérieur reporté | 649 604.00 € |
| | Dépenses | 1 335 722.00 € |
| Section d'investissement | Recettes | 2 463 160.00 € |
| | Dont déficit antérieur reporté | 321 175.00 € |
| | Dépenses | 2 463 160.00 € |

Le budget communal primitif 2013 est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention de la halle de marché au titre du FRAPP

Le Maire propose à l'assemblée d'adresser une demande de subvention de la halle de marché au titre du FRAPP 2013 au Président du Conseil régional sur la base d'un montant de projet de 480 000,00€H.T.

Vote pour à l'unanimité.

Remplacement de la chaudière : choix du devis

Le Maire donne la parole à Mme LAMBERT qui explicite les deux devis reçus pour le remplacement de la chaudière de la mairie. La société ACCE Services propose une chaudière DE DIETRICH à 16 925.73€H.T dont la puissance est inférieure à celle de la chaudière actuelle. L'EURL APCS propose également une chaudière DE DIETRICH pour la somme de 18 442.23€ H.T dont la puissance est suffisante et adaptable à la taille du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de l'EURL APCS à l'unanimité.

Choix du matériel de déneigement

Le Maire informe qu'il a contacté d'autres sociétés qui proposent du matériel de déneigement. Ainsi la société Brard et Sarran propose une saleuse portée d'une contenance de 120 litres pour 1050,00€H.T contre 3001,00€H.T auprès de la société a2c.

La lame coûte 614€H.T chez Brard et Sarran contre 785€H.T chez a2c.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de choisir le matériel de la société Brard et Sarran.

Demande d'emplacement des forains

Le Maire fait part à l'assemblée d'une nouvelle demande d'emplacement de la part de Monsieur DUBUISSON Bertrand pour la fête locale qui aura lieu cette année le 25 mai.

Vote pour l'installation de Monsieur DUBUISSON à l'unanimité.

Monsieur ROUTIER Bertrand donne rendez-vous à tous les conseillers pour l'organisation de la fête locale le mercredi 17 avril 2013 à 20h00 à la salle de réunion.

Représentation des conseillers municipaux à la Communauté de communes du BERNAVILLOIS

Le Maire présente à l'assemblée les dispositions induites par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 qui modifient la représentation des délégués des communes dans les conseils communautaires. Il a été délibéré en conseil communautaire pour la commune de BERNAVILLE un nombre de 5 délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition des délégués de la commune au Conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES

M.SOMON informe qu'il proposera à Mme FOUCART, qui en a fait la demande, d'organiser la fête des voisins le vendredi 7 juin au lieu du 31 mai. Les conditions matérielles liées à la mise en place de la réderie du 02 juin ne permettent pas en effet d'utiliser les barnums à la date officielle.

M. SOMON dresse le compte rendu de la dernière réunion liée à la construction d'une nouvelle station d'épuration. Le calendrier a été modifié en raison de la prise de possession officielle du terrain. Une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée en ce qui concerne les réseaux.

Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères

M. ROUTIER informe qu'il s'est rendu à l'assemblée générale du syndicat d'ordures ménagères. L'ouverture prévisionnelle de la déchetterie est fixée à juin 2014. Le syndicat d'ordures ménagères présente un budget qui entraînera une hausse du coût de ramassage estimée à 4€ par habitant dont 1€ est dû à l'inflation et 3€ à la construction des déchetteries.

Une borne « le relais » sera installée à BERNAVILLE, CANDAS, QUERRIEU et RAINNEVILLE.

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal, le SMIROM de BERNAVILLE a voté pour la fusion des syndicats BERNAVILLE-DOULLENS.

Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable

M. PATTE s'est rendu à la réunion du syndicat d'eau. **M. SOMON** informe l'assemblée qu'il n'a pas été destinataire de la dernière convocation. Le syndicat va s'équiper d'un turbidimètre pour un coût de 3500,00€. Destiné à mesurer les troubles de l'eau causés par exemple par la présence de métaux, cet appareil est une sécurité pour le syndicat.

Après étude il semblerait que le meilleur point de captage se situe en direction de PROUVILLE.

A la majorité des membres présents, le syndicat s'est déclaré défavorable à la fusion proposée par le Préfet.

Communauté de communes du BERNAVILLOIS

M.SOMON informe l'assemblée que la question des rythmes scolaires a été traitée lors du dernier conseil communautaire et que la Communauté de communes a fait le choix de mettre en place cette mesure à la rentrée scolaire 2013-2014. **Le Président** a présenté quatre motions, l'une portant sur l'opposition à la suppression de postes d'enseignants à CANDAS et MEZEROLLES, une autre sur la présence de la gendarmerie à BERNAVILLE, une troisième sur la simplification administrative et une dernière sur le mode de scrutin des élections municipales et cantonales, celui-ci étant destiné à faire disparaître trois conseillers généraux sur quatre en milieu rural.

Syndicat Intercommunal d'électrification rurale

Mme ETEVE s'étant rendue à l'assemblée générale, elle a demandé à ce que soit chiffré à nouveau l'effacement des réseaux à BERNAVILLE.

M. POIGNANT, absent, charge **Mme ETEVE** de transmettre son mécontentement face aux participations qui sont demandées dans l'année aux familles pour que les élèves puissent réaliser leurs sorties. **M.SOMON** répond qu'il rencontrera les parents d'élèves et la directrice de l'école à ce sujet.

M. DE SAINT RIQUIER informe que les travaux de l'église de VACQUERIE sont terminés. **M. SOMON** informe qu'ils ont finalement été étendus à l'ensemble du plafond. La facture a pu être amoindrie grâce à l'engagement pris de débarrasser nous-mêmes les gravats. Rendez-vous est pris le samedi 04 mai pour tous les conseillers disponibles afin d'y procéder. La population sera également conviée à venir participer.

M.SOMON informe que le Service Départemental d'Incendie et de Secours a acté la proposition de mise à disposition par la commune d'un terrain destiné à la construction d'un nouveau centre de secours route de CANAPLES. Les formalités administratives sont lancées.

M. HEMON informe qu'à l'invitation de **MM. SOMON et LOEUILLET**, il a procédé au recensement des prises nécessaires dans le nouveau local de la Croix-Rouge et a réalisé un plan d'aménagement.

M. LOEUILLET fait part de l'avancement des travaux du chantier de la salle multi-activités qui ont repris suite aux intempéries. Le gros œuvre est terminé. Un vol de cuivre est à déplorer sur le chantier.

M. LOEUILLET signale la panne du cadran nord de l'horloge de l'église et demande si une rénovation du Monument aux Morts serait possible pour la célébration du centenaire de la guerre 14-18. **M.SOMON** propose de missionner un maître d'œuvre.

M.LOEUILLET a également remarqué que la signalisation horizontale était défectueuse. **M.SOMON** répond que nous ne pouvons rien entreprendre dans l'attente de l'arrêté de subvention.

M. PATTE dresse le compte rendu de l'opération Somm'Propre qui a réuni 11 personnes et 700kg de déchets.

Il informe que le bois proposé aux habitants à 7,00€ le stère a été partagé en parcelles. Beaucoup de demandes n'ont pas pu être honorées.

La présence permanente des containers à ordures sur le trottoir a été rapportée à **M.PATTE**. **M.SOMON** relaiera l'information dans un bulletin d'informations, il est en effet obligatoire de rentrer ses poubelles.

M. GARGATTE s'étonne de ne pas figurer sur une liste de professionnels de santé, distribuée sous format plastifiée dans les boîtes aux lettres.

M.SOMON répond qu'il s'agit d'une prestation payante proposée par des démarcheurs privés aux personnes intéressées et qu'ils n'ont pas pris contact avec la mairie.

M. GARGATTE demande également que la maison de santé soit signalée sur les panneaux indicateurs à l'angle de la rue CREPIN et de la Route NATIONALE. **M.SOMON** répond qu'il sera procédé à la mise à jour de la signalétique.

M. GARGATTE propose de réaliser l'emplacement pour handicapés sur le trottoir devant la maison de santé au lieu de sous le préau comme prévu initialement. **M. SOMON** répond que cette disposition sera revu lors de la mise en place du plan de circulation.

La séance est levée à 00H40

Le Secrétaire de séance,

Bertrand ROUTIER

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,